**CONVENTION INTERCOMMUNALE DE REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE LA COOP JEUNES DE MORIERES-LES-AVIGNON**

Entre :

La commune de Morières-lès-Avignon,

Représentée par M. Grégoire SOUQUE, le Maire, agissant en cette qualité en vertu de la délibération du Conseil Municipal n° ....., en date du ……………….

Et

La commune de …………………………………………..,

Représentée par …………………………………., le Maire, agissant en cette qualité en vertu de la délibération du Conseil Municipal n° ....., en date du ……………….

Vu la délibération du Conseil Municipal de Morières-lès- Avignon n°……………………………. en date du ………………. Portant adoption de la convention intercommunale de réparatition des charges de fonctionnement de la coop jeunes et autorisant son Maire à la signer ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de ……………….. n°……………………………. en date du ………………. Portant adoption de la convention intercommunale de répartition des charges de fonctionnement de la coop jeunes et autorisant son Maire à la signer ;

**EXPOSE PREALABLE**

La commune de Morières-lès-Avignon organise une coop jeunes durant l’été destinée à positionner un groupe de 15 jeunes de 16 à 18 ans en situation d’entreprenariat coopératif accompagnés par des animateurs.

La commune de Morières-lès-Avignon a souhaité ouvrir le dispositif à d’autres communes et la commune de …………………….. a fait part de son souhait d’intégrer des jeunes de sa commune dans la coop jeunes.

Article 1 – Objet

La commune de ………………………….. s’engage à participer financièrement aux charges de fonctionnement de la coop jeunes portée par la commune de Morières-lès-Avignon pour l’été 20… .

Article 2 – Montant de la participation financière

Pour la période estivale, les charges de fonctionnement se répartissent de la manière suivante :

Moyens humains :

Moyens administratifs juridiques :

Frais de fonctionnement :

Total :

Les recettes de fonctionnement se répartissent de la manière suivante :

Subventions SDJES 84 :

Subventions CAF :

Financement participatif :

Total :

La commune organisatrice s’engage à tenir à disposition des communes participant au dispositif l’intégralité des justificatifs financiers.

Article 3 – Versement de la participation financière

La participation financière sera établie en fonction du nombre de jeunes de la commune de …………….. ayant intégré le dispositif coop jeunes pour la période estivale selon la formule :

Nbre de jeunes originaires de ……………………… X … € =

Cette somme sera versée au titre de l'exercice budgétaire 20.., titre de recettes établi par les services financiers de la commune de Morières-lès-Avignon accompagné d’un état nominatif des jeunes ayant intégré la coop jeunes adressés par la commune de ………………………………..

Article 4 – Durée

La présente convention est valable pour le dispositif 20…

Article 5 – Dénonciation et recours

La présente convention peut être dénoncée à tout moment par l'une et l'autre partie :

* en cas de désaccord portant sur les éléments décrits ci-dessus, ceci par voie délibérative concordante.
* en cas de modification des règles de coopération intercommunale prenant en compte ces éléments.

Un recours pourra être demandé par l'une ou l'autre partie auprès de Monsieur le Préfet ainsi que le prévoit la loi.

Fait en deux exemplaires,

A …………………. Le ……………………….

|  |  |
| --- | --- |
| Mairie de Morières-lès-AvignonGrégoire SOUQUE,Le Maire | Mairie de ………………………………………….,Le Maire |